



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

Décision n° 2019007

Date de convocation : 18/02/2019

Membres en exercice : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 04/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents : BOMPARD Jacques, ROCHEBONNE Alain, AVRIL Claude, BISCARRAT Louis, FIDÈLE Serge

Absent ayant donné pouvoir : MARQUOT Xavier pouvoir à BOMPARD Jacques

Secrétaire de Séance : BISCARRAT Louis

OBJET : ACHAT PUBLIC / MARCHÉ TRAVAUX DE RESTRUCTURATION / RUES SAURIN, CALADE ET IMPASSE DU GREFFE / COURTHEZON

RAPPORTEUR : Alain ROCHEBONNE

La Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, qui représente l'intégralité du Domaine Public Routier de ses communes membres. Dans ce cadre, elle doit lancer une procédure de consultation pour un marché de travaux à réaliser sur le territoire de la Commune de Courthézon.

Une première consultation a été lancée en 2018 relative à la restructuration de la Place E. Daladier à Courthézon mais a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Les travaux sont dans la continuité du projet et concernent seulement une partie de l'opération initiale, en l'occurrence la restructuration des rues Saurin, Calade et de l'impasse du Greffe à Courthézon.

Cette opération comprend le renouvellement des réseaux d'adduction

- d'eau potable,
- d'eaux usées,

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RÉUNI D'ORANGE – BUREAU

Application agréée E.legalite.com

99_AU-084-248400256-20190225-DE2019007-A

- des eaux pluviales,
- ainsi que le renouvellement des réseaux de télécommunications et du revêtement de surface.

Les différents linéaires structurants du projet sont rappelés dans le tableau suivant :

	Surface au sol
Rue Saurin	60 ml
Rue Calade	50 ml
Impasse du Greffe	20 ml

En termes de planification, l'opération aura une durée prévisionnelle de 3 mois et demi (2 mois et demi de travaux et 1 mois de préparation).

Le dossier de consultation est rédigé par le Maître d'Œuvre QUADRI INGENIERIE et les services de la CCPRO.

L'estimation prévisionnelle des travaux à exécuter dans le cadre du marché s'élève à 265 000 € HT.

Le marché comprend un lot unique.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure adaptée est mise en place.

La dépense est prévue au budget principal.

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%

Valeur technique 30 %

Il convient que le bureau se prononce.

LE BUREAU

VU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

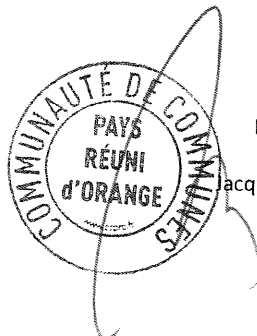
CONSIDÉRANT le dossier de consultation des entreprises concernant les besoins de la collectivité,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement de la procédure de consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux de restructuration des Rues Saurin, Calade et Impasse du Greffe à Courthézon,
- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en formation MAPA,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal, sur l'imputation 822-2315,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

A Orange, le 25 février 2019



Le Président

Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2019

Application agréée E.legalite.com